

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE  
DE LA CARTE TER HAUTS DE FRANCE**

---

**Le demandeur**

Je soussigné,

**NOM PRÉNOM :**

**FONCTION :**

**SERVICE:**

demande le remboursement de ma carte TER Hauts-de-France, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Le :

**SIGNATURE**

---

**Le chef de service**

Je soussigné,

**NOM PRÉNOM :**

accepte

refuse

Le :

**SIGNATURE**

**Procédure :**

- 1 - compléter la partie demandeur
- 2 - soumettre la demande au chef de service pour avis et signature
- 3 - adresser le formulaire et le **justificatif d'achat** (mentionnant la durée de validité, le coût d'achat et le nom-prénom de l'utilisateur), par mail, à l'adresse suivante :

**CE.I62SAMFD@AC-LILLE.FR**

NB : si vous êtes détenteur d'un OMP, vous pouvez rattacher votre demande lors de votre déclaration mensuelle.

## Remboursement CARTE TER HAUTS-DE-FRANCE

Dans une démarche d'éco-responsabilité et de rationalisation des dépenses liées aux frais de déplacement, un nouveau dispositif est mis en place à compter de 2025.

### 1. Réglementation :

L'article 6 de l'arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et portant politique des voyages des personnels civils des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche stipule que « les titulaires d'une carte de réduction sont tenus d'en faire état lors de la préparation de la mission. La carte de réduction peut faire l'objet d'une prise en charge ou d'un remboursement par l'administration dès lors que son acquisition permet de réduire le coût annuel des missions effectuées par chacun de ses bénéficiaires pour le compte de l'administration ».

### 2. Ma Carte TER HDF

Ma carte TER Hauts-de-France est accessible à tous, sans condition.

Pour 30€ par an<sup>1</sup>, « Ma carte TER Hauts-de-France » permet de bénéficier de 50 % sur les billets pour voyager en TER, au départ et à destination des gares des Hauts-de-France, y compris vers Paris et les départements de l'Eure ou de la Seine-Maritime. La réduction s'applique également sur les billets des accompagnants, dans la limite de 3 accompagnants par carte.

La réduction de 50 % est appliquée sur la base d'un billet tarif normal pour les trajets effectués en TER et TER GV.

La carte est valable une année à partir de la date de début de validité, valable 7 jours sur 7, non cessible, non échangeable et non remboursable.

### 3. Public concerné

Tous les agents effectuant régulièrement des déplacements dans le cadre de leur mission dès lors que le montant des dépenses ferroviaires annuelles est supérieur à 60€<sup>2</sup> et après accord de leur supérieur hiérarchique.

À titre d'exemple, Ma carte TER HDF est avantageuse dès :

- 1 aller-retour Lille-Beauvais,
- 2 allers-retours Lille-Amiens,
- 3 allers-retours Lille-Valenciennes ou Lille-Arras .

Ces trajets suffisent à dépasser le seuil de 60 € TTC, ouvrant ainsi droit au remboursement.

### 4. Modalités

L'agent souhaitant bénéficier du remboursement du coût de la carte TER HDF devra effectuer sa demande au SAMFD dans CHORUS DT ou l'adresser par mail. Cette demande doit être accompagnée du formulaire de prise en charge complété et **signé par le supérieur hiérarchique** ainsi que de la preuve d'achat SNCF mentionnant la durée de validité de la carte, son coût ainsi que le nom et prénom de l'utilisateur.

Ce dispositif est incompatible avec les demandes d'avance de titre (la plateforme de réservation CONCUR ne permettant pas d'indiquer ce type de cartes d'abonnement). Dans le cadre de ce dispositif, l'agent achète son billet de train au tarif remisé en utilisant sa carte TER. Une fois la mission terminée, il effectue une demande de remboursement de ses frais de déplacement selon la procédure habituelle.

---

1 Pour 15€ par an, « Ma carte TER Hauts-de-France » moins de 26 ans permet de bénéficier des mêmes avantages que Ma carte TER HDF.

2 30€ pour le titulaire de « Ma carte TER Hauts-de-France » moins de 26 ans